

2 Dans la Manche, une personne seule sur cinq a recours aux services à la personne

Taux de recours bruts en 2013 et évolution du nombre de ménages utilisateurs de services à la personne

	Taux de recours en 2013 (en %)			Ménages utilisateurs			Évolution du nombre de ménages utilisateurs (en %)	
	Global	80 ans ou plus	Personnes seules	2013	2030	2050	2013-2030	2013-2050
Normandie	14,3	44,1	16,9	198 800	239 900	279 500	21	41
Manche	16,9	44,2	19,9	36 700	43 300	50 700	18	38
Cherbourg	15,9	43,8	17,9	13 000	15 300	17 900	18	38
Avranches	18,3	42,9	21,7	10 900	13 000	15 400	19	41
Saint-Lô	16,6	44,9	19,2	7 300	8 400	9 700	15	33
Coutances	17,6	46,7	22,2	5 500	6 500	7 600	18	38

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2013 – Omphale 2013 (EP29)

Le niveau de vie (*définitions*) influence également le taux de recours : un niveau de vie plus important favorise le recours aux services à la personne. Dans la Manche, le recours à ces services est plus élevé que dans les autres départements normands quel que soit le niveau de vie. L'écart avec le niveau régional atteint + 6,2 points pour les 10 % des ménages les plus aisés.

D'ici 2023, pour satisfaire les besoins en salariés dans le domaine des services à la personne, il faudrait potentiellement 4 200 salariés supplémentaires dans le département : 3 200 uniquement pour remplacer les probables départs à la retraite et le millier restant pour faire face à l'augmentation prévisible du nombre de ménages utilisateurs. ■

Une croissance modérée du nombre de ménages utilisateurs d'ici 2030

La population de la Manche, déjà plutôt âgée, devrait suivre la tendance régionale de vieillissement démographique. Ainsi, d'ici 2030, on estime à plus de 6 500 le nombre de ménages supplémentaires utilisateurs de services à la personne (*figure 2*). La hausse y est plus faible qu'en Normandie (+ 18 contre + 21 %). Elle ne serait même que de 15 % dans l'arrondissement de Saint-Lô.

Champ et définitions

La liste des 24 activités de **services à la personne** en vigueur en 2013 est définie par le décret n°2011-1133 du 20 septembre 2011. Elles concernent des prestations réalisées au domicile des particuliers comme l'aide à domicile aux personnes âgées ou handicapées, la garde d'enfants à domicile, les travaux ménagers, le soutien scolaire, etc. Depuis juin 2016, le nombre d'activités a été porté à 26.

La source fiscale **Filosofi** (Fichier Localisé Social et Fiscal) est issue de l'exploitation des données fiscales exhaustives issues de la DGFIP et des données sur les prestations sociales (Cnaf, Cnav et CCMSA). La source fiscale utilisée ne permet de dénombrer que les ménages ayant déclaré des dépenses de services à domicile. En conséquence, sont écartés les ménages dont la prise en charge de ces services est couverte entièrement par les aides, ceux ayant omis de déclarer ces dépenses et ceux employant des personnes de manière non déclarée.

Un **ménage fiscal** est un ménage ordinaire regroupant les foyers fiscaux d'un même logement. Le **référént fiscal** est celui qui paye la taxe d'habitation au sein du ménage fiscal. Il ne s'agit pas obligatoirement du bénéficiaire des services.

Les **taux de recours** par âge et mode de cohabitation sont calculés au niveau national. Ces différents taux sont ensuite appliqués aux populations de chacun des départements. Cette méthode permet de raisonner « toute chose égale par ailleurs » sur des taux de recours corrigés qui écartent les effets de structure liés à l'âge et au mode de cohabitation.

Le **niveau de vie** est le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Les unités de consommation (UC) sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Les projections de ménages sont obtenues avec le modèle **Omphale** qui permet de réaliser des projections démographiques à moyen/long terme (horizon 2050) sur tout territoire de plus de 50 000 habitants.

Insee Normandie
5, rue Bloch
BP 95137
14024 CAEN Cedex

Directeur de la publication :
Daniel Brondel

Rédactrice en chef :
Maryse Cadalanu

Attachée de presse :
Carole Joselier
Tél : 02.35.52.49.17

Crédit photo : ©H. Sentucq-panoram-art.com
ISSN : 2493-7339
@Insee 2018

Pour en savoir plus :

- Hurard C., Mura B., Bérard C., Keromnes B., « En Normandie, le vieillissement de la population pourrait entraîner une forte croissance des services à la personne », *Insee Analyses Normandie* n°54, décembre 2018.
- Jerrari K., Mura B., Bérard C., Matouk F., Puech I., « La Normandie, 1^{er} région pour la part des services et de l'emploi à domicile dans l'emploi salarié », *Insee Analyses Normandie* n°38, décembre 2017
- Jerrari K., Mura B., Bérard C., Matouk F. et Puech I., Une analyse des services et de l'emploi à domicile dans chacun des départements normands, *Insee Flash Normandie* n° 50 à 54, décembre 2017.
- Brunet L., Le Graët A., Maillard M., « Un vieillissement démographique plus rapide en Normandie », *Insee Analyses Normandie* n°49, juin 2018.



